

Oslo, le mercredi 10 juin 2026

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°4
Séance extraordinaire du mercredi 10 juin, 17h, salle 101

CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°4				10/06/2026	QUORUM	8
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026						
CATEGORIE	NOM, Prénom	FONCTION	Adresse mail	Prés.-Abs.-Exc.	Nbre	TOT
MEMBRES DE DROIT						
ADMINISTRATION	Isabelle DESVIGNES	Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle Directrice de l'Institut français en Norvège	idesvignes@france.no	Prés.	5	5
	Julien DURANTE	Provisur, président du conseil d'établissement	provisur@lfo.no	Prés.		
	Laure CHATELARD	Directrice du Primaire	directrice@lfo.no	Prés.		
	Olivier CARDOT	Conseiller Principal d'Education	olivier.cardot@lfo.no	Prés.		
	Knut SØRLIE	Directeur exécutif	knut.sorlie@lfo.no	Prés.		

MEMBRES ELUS

PERSONNELS	DARAM Gilles	Enseignant du 2d degré	gilles.daram@lfo.no	Prés.	3	7
	RODOT Anthony	Enseignant du 2d degré	anthony.rodod@lfo.no	Exc.		
	TABONE Franck	Enseignant du 1 ^{er} degré	franck.tabone@lfo.no	Prés.		
	GERARD Corinne	Enseignante du 1 ^{er} degré	corinne.gerard@lfo.no	Exc.		
	MOREAU Emma	Assistante de direction	emma.moreau@lfo.no	Prés.		
	MONCEYRON Isabelle	Enseignante du 2d degré	isabelle.monceyron@lfo.no		2	
	DAL BON Cécile	Enseignante du 1 ^{er} degré	cecile.dalbon@lfo.no	Prés.		
	CREPIN Clarence	Assistant d'éducation	clarence.crepin@lfo.no			
	CHABIRON Hélène	Enseignante du 1 ^{er} degré	helene.chabiron@lfo.no	Prés.		
	KOKOVINOS Eva	Responsable des AES	eva.kokovinos@lfo.no			
USAGERS	SANGLIER Mathilde	Parent d'élève	mathilesanglier@hotmail.fr	Prés.	2	7
	COUTO Elisabeth	Parent d'élève	elie_couto@yahoo.fr	Prés. (17h20)		
	GONTHIER Anne	Parent d'élève	annegonthier@hotmail.com	Abs.		
	GRÖNDAHL Ana-Marija	Parent d'élève	am_grondahl@yahoo.com		0	
	GUGUEN HØST Astrid	Parent d'élève	astrid_guguen@yahoo.no			
	BENARBIA FENNEFOSS Mounia	Parent d'élève	mounia_benarbia@yahoo.fr			
	POSTIC Jonas	Vice président du CVL	jonas.postic@lfo.no	Abs.	0	
	JOURDAN ANDERSEN Adèle	Vice présidente du CVC	adele.jourdan-andersen@lfo.no	Abs.		
	FENNEFOS Sarah Leyla	Suppléante du Vice président du CVL	sarah.fennefoss@lfo.no		0	
	BATTAREL Marie	Suppléante de la Vice présidente du CVC	marie-alexandra.battarel@lfo.no			

MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE						
Comité de Gestion	Agathe RIALLAND	Présidente du Comité de gestion	agathe.rialland@lfo.no	Prés.	2	3
	Kirsten IVERSEN	Membre du Comité de gestion	kirsten@karmoie.com	Prés.		
Personnalités qualifiées	Véronique REVOY	Personnalité qualifiée	vrevoy@gmail.com	Prés.	1	
	Corentin BUCZOWSKI	Attaché de coopération pour le français	cbuczowski@france.no	Abs.		
Conseiller des Français de l'étranger	Thomas BASSETTO	Conseiller des Français de l'étranger	thomas@conseillers-no-is.fr	Abs.	0	
Consule de France	Peggy SCREMIN	Consule	peggy.scremin@diplomatie.gouv.fr	Abs.	0	
Délégué des délégués	GUILLAUME Basile	Elu des délégués de classe du secondaire	basile.guillaume@lfo.no	Abs.	0	
	MAGAGNIN EZECHIEL	Suppléant de l' élu des délégués de classe du secondaire	ezechiele.magagnin@lfo.no	Abs.		
PERSONNALITES INVITEES						
CPE	Claire LAMOLE	CPE	claire.lamole@lfo.no	excusée	0	0

Le Conseil d'Établissement n°4 débute à 17h00 sous la présidence de Julien DURANTE, proviseur. Monsieur le proviseur remercie chacun pour sa disponibilité et sa contribution à cette instance essentielle du Lycée Français d'Oslo. Le conseil d'établissement est l'instance pédagogique principale de l'établissement, compétent pour le 1er degré et le 2nd degré.

Attributions :

- Le budget et le compte financier des établissements conventionnés, les orientations stratégiques de l'établissement, font l'objet d'une information détaillée au Conseil d'Établissement.
- Le Conseil d'établissement est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.

- Le Conseil d'établissement adopte son règlement intérieur.

Sur la base des travaux préparatoires rapportés et présentés par le chef d'établissement, le CONSEIL d'ETABLISSEMENT:

1° ADOPTE :

- le **projet d'établissement**, sur proposition du conseil d'école et du conseil du second degré ;
- le **règlement intérieur** de l'établissement après consultation des instances préparatoires (conseil d'école, conseil pédagogique et CVC/CVL) ;
- les **horaires scolaires et le calendrier** de l'année scolaire ;
- le **plan annuel d'éducation à l'orientation** ;
- le **plan de formation continue** des personnels de l'établissement dans toutes ses composantes, sur proposition de la cellule de formation continue ;
- le **programme d'actions annuel du conseil école-collège** ;
- le programme d'actions annuel d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable;

2° EMET UN AVIS FORMALISÉ PAR UN VOTE sur :

- la **carte des emplois** (création, suppression et transformation) des personnels de l'établissement ;
- les **propositions d'évolution des structures pédagogiques** ;
- les **questions d'hygiène, de sécurité** pour l'ensemble de la communauté scolaire et les conditions de travail des personnels;
- les questions relatives à l'**accueil et à l'information des parents d'élèves**, les modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement ;
- la **programmation et le financement des voyages scolaires** ;
- l'**organisation de la vie éducative** ;
- l'accueil et la prise en charge des **élèves à besoins éducatifs particuliers** ;
- Le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) de l'établissement est présenté *pour information*

1. Vérification du Quorum

Notre instance étant composée de 15 membres. Le quorum est fixé à 8.

Le quorum étant donc atteint avec **11 (12 à partir de 17h20)** membres présents, le C.E. peut valablement délibérer.

2. Désignation d'un co-secrétaire de séance :

Monsieur le proviseur sollicite les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation pour prendre en charge le co-secrétariat de séance du CA n°4 de l'année scolaire 2025-2026, le co-secrétariat ayant été assuré lors du conseil d'établissement précédent par une représentante des personnels administratifs, Mme Emma Moreau.

Le/la co-secrétaire de séance est donc : **Gilles DARAM** représentant/e des personnels d'enseignement et d'éducation.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Vérification du quorum
- Désignation du co-secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'établissement du 20 mai 2026
- Sorties et voyages
- Poste de CPE détaché : gel du poste pour 2026/2027 ; maintien ou fermeture du poste pour l'année 2027/2028 ou conversion du poste en un autre poste de détaché pour 2027/2028
- Questions diverses

Monsieur le proviseur soumet l'approbation de l'ordre du jour du CE du 10 juin 2026 au vote des membres du Conseil d'établissement.

Nombre de votants :	11	Nombre d'abstentions :	0	Votes exprimés pour :	11	Votes exprimés contre :	0
---------------------	----	------------------------	---	-----------------------	----	-------------------------	---

4. Approbation du procès-verbal du Conseil d'établissement du 20 mai 2026

Monsieur le proviseur soumet l'approbation du PV du CA du 20 mai 2026 au vote des membres du Conseil d'établissement.

Nombre de votants :	11	Nombre d'abstentions :	0	Votes exprimés pour :	11	Votes exprimés contre :	0
---------------------	----	------------------------	---	-----------------------	----	-------------------------	---

5. Sorties et voyages

- Projet de sortie Escalade de Mme Pascaline Jay, **le lundi 15 juin 2026**, pour la classe de 5^{ème} 2 dont elle est professeure principale. Demande de participation financière des familles pour un montant de 110 NOK par enfant.

Monsieur le proviseur soumet l'approbation de la participation des familles pour la sortie escalade au vote des membres du Conseil d'établissement.

• Nombre de votants :	11	Nombre d'abstentions :	0	Votes exprimés pour :	11	Votes exprimés contre :	0
-----------------------	----	------------------------	---	-----------------------	----	-------------------------	---

- Projet de voyage Séjour cohésion 3èmes en 2026/2027, présenté par Madame Sandra Rodot, professeure de SVT. Demande de participation financière des familles pour un montant maximal de 1400 NOK.

Objectifs du projet

- Vivre un moment de cohésion, de partage entre les élèves
- Développer l'autonomie et l'esprit collectif.
- Découvrir l'environnement naturel de l'île de Gressholmen (12 au 14 octobre 2026 - Association DNT (Styrbord))
- Découvrir le Nordmarka en hiver pour le 2e séjour (Février 2027) en itinérance en ski ou en raquettes (Hébergement à Kobberhaughytta DNT)
- Mettre en application les compétences travaillées en EPS et se préparer à l'oral du DNB.

Monsieur le proviseur soumet l'approbation de la participation des familles pour le séjour cohésion 3èmes au vote des membres du Conseil d'établissement.

•	Nombre de votants : 11	Nombre d'abstentions : 0	Votes exprimés pour : 11	Votes exprimés contre : 0
---	------------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------

6. Poste de CPE détaché : gel du poste pour 2026/2027 ; maintien ou fermeture du poste pour l'année 2027/2028 ou conversion du poste en un autre poste de détaché pour 2027/2028

Suite à l'annonce du retour de Madame la CPE en France pour raisons personnelles au terme de sa première année de contrat de détachée, Monsieur le proviseur, en concertation avec le directeur exécutif et la présidente du CA, a pris la décision de demander le gel pour l'année 2026/2027 du poste de CPE détaché avec, en contrepartie et en tenant compte des contraintes budgétaires auxquelles l'établissement doit faire face, la création d'un poste à 55% de coordonnateur de la vie de l'élève pour le secondaire, sous l'autorité de Monsieur Cardot, adjoint du secondaire.

Pour 2027/2028, l'AEFE a demandé au proviseur si l'établissement souhaite lui demander le poste de CPE détaché, sa fermeture ou sa conversion vers une autre discipline, car il est impossible de geler un poste deux années de suite.

Comme annoncé lors du CE du 20 mai 2026 et lors du CA du 3 juin 2026, l'AEFE doit être informée à partir du 28 mai jusqu'à la mi-juin 2026 de la demande du chef d'établissement assortie d'un avis du conseil d'établissement.

Nous avons analysé nos différentes options étant donné que le second poste de CPE devrait être supprimé lorsque le collège et le lycée seront regroupés sur le même étage à Fornebu à partir de 2028/2029. L'option la plus avantageuse financièrement consiste à demander à l'AEFE de convertir le poste de D3/CPE en poste de D3/enseignant à partir de 2027/2028 et à maintenir le nouveau poste à temps partiel de Coordinateur Vie Scolaire jusqu'au déménagement à Fornebu. Nous espérons que l'AEFE acceptera cette solution, sans toutefois en avoir la certitude. La deuxième meilleure option consiste à retirer notre demande de poste de D3/CPE et à poursuivre avec le poste à temps partiel de Coordinateur Vie Scolaire jusqu'au déménagement à Fornebu. L'option la plus coûteuse consiste à remplacer le poste à temps partiel de Coordinateur Vie Scolaire par un nouveau poste de D3/CPE pour une durée de 3 ans (éventuellement 3 + 3 ans).

En concertation avec le directeur exécutif et la présidente du CA, le proviseur compte demander à l'AEFE la conversion du poste de CPE détaché en poste de professeur des écoles détaché pour la rentrée 2027.

Monsieur Julien Durante, après avoir présenté les enjeux liés à la transformation du poste de CPE en poste de PE, associé à un poste de coordinateur de la vie de l'enfant, précise que les trois options envisagées présentent des coûts différents.

L'option la moins coûteuse, correspondant à celle retenue par Monsieur Julien Durante, représenterait sur la période 2026 à 2033 un montant total de 8 250 000 Nok.

La deuxième option, consistant à supprimer le poste de CPE détaché, ouvrir le poste de coordinateur de vie de l'enfant à 55%, tout en maintenant un poste de PE local, s'élèverait à 9 200 000 Nok sur la même période.

Enfin, la troisième option, qui consisterait à maintenir à la fois le poste de CPE détaché en l'état et le poste de PE en local, représenterait un coût total de 10 900 000 Nok sur cette période.

Concernant le recrutement du coordinateur de la vie de l'élève en vie scolaire, ce poste serait placé sous l'autorité de Olivier Cardot Adjoint / CPE, jusqu'au déménagement à Fornebu, au minimum. Par la suite, des ajustements pourront être envisagés en fonction de la situation à ce moment-là et du nombre d'élèves qui suivront l'établissement.

Monsieur Cardot prend la parole en rappelant que le conseil d'établissement a pour mission de se concentrer sur les aspects éducatifs et pédagogiques, qui sont essentiels. Concernant les missions de CPE et celles d'adjoint qu'il occupe actuellement, il indique que les fonctions d'adjoint représentent environ 80 % de son temps de travail. Il s'interroge sur la faisabilité, à l'arrivée sur le site de Fornebu, de cumuler à nouveau ces deux missions (adjoint et CPE), rappelant que cela avait déjà été très difficile par le passé. Selon lui, le fait de regrouper les élèves sur un même site ne signifie pas que les besoins liés à la vie scolaire ou aux fonctions de CPE disparaissent.

Il souligne par ailleurs la valeur ajoutée d'un CPE formé par l'Éducation nationale, issu de métropole et exerçant à temps plein. Il estime qu'un remplacement par un coordinateur de vie de l'élève à temps partiel ne permettrait pas d'assurer l'ensemble des missions actuellement remplies par un CPE. Cela impliquerait nécessairement de prioriser ou de limiter certaines missions, ce qui interroge sur l'organisation quotidienne et son fonctionnement concret.

Monsieur Durante précise que la proposition d'une quotité de 55 % résulte du contexte actuel de l'établissement, décision prise en concertation avec la présidente du conseil d'administration et le directeur exécutif.

Madame Laure Chatelard, directrice du primaire, rappelle qu'il est important de prendre en compte les enjeux financiers, mais qu'il est essentiel de ne pas négliger les aspects pédagogiques.

Franck Tabone, représentant des personnels enseignants du primaire, indique que, travaillant en primaire, il porte un regard relativement extérieur à cette problématique, le poste de CPE concernant principalement le secondaire.

Il commence par rappeler que la création de ce poste de CPE, dans sa configuration actuelle, a coûté 50 % du poste de référent bien-être (RBE) et 50 % du poste d'orthophoniste, deux besoins qui demeurent aujourd'hui identifiés au sein de l'établissement.

Monsieur Tabone réitère son questionnement sur la manière dont sera arbitré, à Fornebu, le maintien ou non du poste de CPE ? Monsieur le proviseur répond qu'à ce moment-là, c'est le principe de réalité qui s'imposera et que les décisions seront prises en fonction du contexte et des moyens disponibles.

Madame Mathilde Sanglier, ou Madame Elisabeth Couto, parentes d'élèves, s'interrogent sur le fait que la décision de transformer le poste de CPE en poste de PE n'ait pas fait l'objet d'un vote lors du précédent conseil d'établissement. Dans le même sens, Madame Rialand questionne la possibilité que ce vote ait pu être organisé plus en amont.

En réponse, Monsieur Durante précise qu'il s'agit d'une décision relevant de la compétence du chef d'établissement. Il indique que cette proposition est néanmoins soumise ce soir à l'avis du conseil d'établissement à travers un vote consultatif, invitant les membres à se prononcer pour ou contre cette orientation. Il rappelle également que l'organisation d'un vote plus précoce n'était pas possible, le conseil d'établissement ne se réunissant que quatre fois par an et le nombre d'instances à traiter rendant difficile la tenue de réunions supplémentaires.

Monsieur Tabone, au nom des personnels, estime que si le calendrier l'avait permis, il aurait été pertinent de soumettre les trois options initialement envisagées au vote avant d'envoyer la décision du proviseur à l'AEFE.

Madame Desvignes, COCAC, indique que l'AEFE prendra probablement connaissance de l'avis du conseil d'établissement afin d'éclairer ses propres arbitrages.

Gilles Daram, en tant que représentant du personnel, précise d'abord que, concernant la question posée ce soir sur la transformation du poste de CPE, celle-ci n'a pas été abordée strictement sous la forme d'un « pour ou contre » avec les personnels qu'il représente. Les travaux ont plutôt porté sur trois scénarios : le maintien du poste de CPE, sa suppression, ou sa transformation en un autre poste de type détaché avec un complément à 55 % en vie scolaire.

Il remercie également Agathe Rialand, présidente du conseil d'administration, ainsi que Knut Sørlié, directeur exécutif, pour leur présence. Il souligne qu'il est important pour les représentants du personnel de constater que le conseil d'administration prend en considération les orientations du conseil d'établissement de manière affirmée.

Il rappelle qu'au sein du conseil d'établissement, les considérations financières de gestion ne constituent pas le cœur des missions. Les professionnels de l'éducation ont pour rôle de se positionner à partir des besoins des élèves : garantir leur sécurité, leur bien-être, leur progression, leur sentiment d'appartenance, et plus largement les conditions permettant leur réussite et la stabilité des effectifs de l'établissement.

Il indique que, du côté des personnels, le sentiment est parfois que les besoins identifiés sur le terrain ne sont pas suffisamment pris en compte dans les arbitrages de gestion. De nombreux besoins ont été identifiés pour mener à bien les projets, innover et améliorer les pratiques. Ces besoins concernent plusieurs pôles : la communication, le référent bien-être, la vie scolaire, comme évoqué ce soir, ou encore le pôle linguistique, entre autres. Les projets sont divers et nombreux.

Il ajoute que l'impression est souvent que ces projets ne peuvent pas aboutir en raison d'une stratégie générale de l'établissement perçue comme principalement guidée par une logique d'austérité financière, ce qui crée une forme de frustration chez les personnels.

Il propose une comparaison entre différentes logiques de gestion publique : une logique d'austérité budgétaire, certes nécessaire dans certains cadres, et une logique d'investissement, consistant à accepter de prendre des risques mesurés pour développer des projets à moyen et long terme. Du point de vue pédagogique, il souligne l'importance d'investir dans les besoins identifiés par les équipes, même si les bénéfices ne sont pas immédiatement visibles.

Il précise qu'à court terme, certaines dépenses peuvent apparaître comme un coût, mais qu'à moyen et long terme, elles peuvent représenter un investissement bénéfique pour l'établissement.

Pour conclure et répondre à la question posée, il indique que les personnels se sont globalement exprimés de manière partagée, à 50/50. Environ la moitié s'est prononcée pour le maintien du poste de CPE détaché en l'état, en soulignant leur attachement à la qualité des personnels formés et à l'importance de la vie scolaire et de l'encadrement.

L'autre moitié s'est orientée vers la troisième option, à savoir le maintien d'un poste de type détaché avec un complément en vie scolaire à hauteur de 55 %, considérant que le bénéfice réalisé permettrait de répondre à certains besoins identifiés par ailleurs.

Il ressort de ces échanges une préoccupation commune : la nécessité de poursuivre le développement de l'établissement en tenant compte des besoins identifiés sur le terrain. Les personnels souhaitent que le conseil d'administration et la direction, de manière générale, entendent davantage ces besoins, afin que la stratégie de gestion ne soit pas uniquement guidée par une logique financière, mais puisse également intégrer une dimension d'investissement au service du projet éducatif et de l'avenir de l'établissement.

Fin des discussions → Vote

Skovveien 9 – 0257 Oslo – Norvège

TEL : +47 22 92 51 20
secretariat@lfo.no

Vulkan 11 – 0178 Oslo – Norvège

Monsieur le proviseur soumet au vote pour avis des membres du Conseil d'établissement la demande de conversion du poste de CPE détaché en poste de professeur des écoles détaché pour la rentrée 2027.

Nombre de votants :	12	Nombre d'abstentions :	0	Votes exprimés pour :	7	Votes exprimés contre :	5
---------------------	----	------------------------	---	-----------------------	---	-------------------------	---

Le proviseur transmettra ce vote pour avis aux services centraux de l'AEFE, la demande devant être validée ou infirmée en CSA de l'Agence.
Pour clôturer ce point, Monsieur le Proviseur souhaite adresser à Madame Claire Lamole, CPE, en son nom et au nom de toute la communauté du LFO, de très sincères remerciements pour son action au service des élèves et lui souhaite pour l'avenir la poursuite de l'heureux parcours personnel et professionnel qu'elle mérite assurément.

7. Questions diverses

Pas de questions diverses reçues des représentants des parents d'élèves.

Pas de questions diverses reçues des représentants des personnels.

Pas de questions diverses reçues des représentants des élèves.

En conclusion de cet ultime conseil d'établissement de l'année scolaire 2025/2026, Monsieur le Proviseur souhaite remercier très chaleureusement tous les membres de notre communauté scolaire qui s'engagent au quotidien au service des élèves, qu'il s'agisse des personnels ou des parents. Il souhaite souligner la qualité du travail des personnels au sein du LFO et exprime sa gratitude à ceux qui, à ses côtés, donnent le meilleur chaque jour pour eux et pour les autres. Une telle institution, si noble dans ses missions, ne peut tenir que si chacun sait occuper sa place en considérant son prochain comme un autre soi-même et en visant sans cesse l'amélioration du système sans oublier l'humanité de chacun des membres qui le composent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance ordinaire du Conseil d'établissement est levée à 18h20.

Signature du co-secrétaire de séance

Gilles Daram, représentant/e des personnels d'enseignement et d'éducation

Signature du président du conseil d'établissement
Julien Durante, Proviseur

